

Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne du 19/10/2009

Rentrée scolaire : Isabelle COTTE a présenté un bilan de la rentrée scolaire 2009. 112 élèves ont pris le chemin des écoliers pour le regroupement pédagogique Montagne-St Bonnet de Chavagne. Une information sur l'ensemble de l'équipe pédagogique a été donnée avec la répartition des classes. Un bref retour sur l'organisation des services périscolaires (cantine, garderie, transport) est exposé après quelques semaines de fonctionnement. L'organisation mise en place pour palier à l'arrêt de travail prolongé de l'assistante maternelle semble donner satisfaction, il est donc maintenu tant que nécessaire.

Cantine scolaire : Le Maire a présenté les statuts de « l'Association de la cantine scolaire intercommunale (Saint Lattier, St Bonnet de Chavagne, Montagne ». Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour adhérer à cette association. le Maire ou son représentant représentera la commune au sein de cette structure. Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour préparer et signer les conventions entre la commune et l'association pour l'achat des repas qui seront servis dans les cantines du regroupement pédagogique. Constat est fait qu'une nouvelle organisation reste à mettre en place pour assurer la pérennité de ce service intercommunal.

Budget : Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la décision modificative N°3 du budget. Cette modification qui touche uniquement la section de fonctionnement a permis d'ajuster certaines lignes de dépenses et de recettes pour notamment augmenter les dépenses liées aux personnels, diminuer les charges financières, augmenter les dépenses d'entretien (voirie, bâtiments et matériels), augmenter les recettes des dotations divers et les recettes liées au remboursement des rémunérations du personnel en contrat aidé avec l'Etat.

Défibrillateur : Le défibrillateur a été installé sous le porche devant l'entrée de la Mairie afin qu'il puisse être accessible par tous. Le Conseil Municipal a décidé d'organiser une séance de présentation le samedi 31 octobre 2009 à 10h30. Les responsables des associations communales et le Directeur de l'école seront conviés à cette initiation réalisée par le fournisseur et avec les pompiers.

SICTOM (Collecte redevance incitative) : Daniel Delaigue, délégué au SICTOM avec JC Chardon, a exposé l'expérimentation mise en place sur 3 communes (Albenc, Chantesse et Vatilieu) de la Communauté de Communes de Vinay sur un nouveau dispositif de collecte qui permettra l'instauration d'une redevance incitative. Cette nouvelle organisations de la collecte consistera à regrouper les points de ramassage des ordures ménagères sur des sites aménagés à cet effet. Ainsi, le nombre de plateformes équipées des bacs de couleurs du tri sélectif seront plus nombreuses. Les emplacements nécessaires sont en cours de recherche et de négociation. Pour réussir ce changement important, le Conseil Municipal a décidé d'aller visiter en janvier prochain les nouveaux points de tri et de collecte d'une commune actuellement en cours de teste. Cette démarche permettra de tirer tous les enseignements utiles pour la mise en place sur la commune de Saint Bonnet de Chavagne. Il est aussi décidé de lancer une réflexion sur le territoire communal pour le positionnement de ces nouveaux points de collecte sélective afin de favoriser et de développer le tri des déchets. La note d'information sur la redevance incitative éditée par le SICTOM a été copiée et distribuée au CM. Plusieurs interrogations sur l'évolution des coûts de la collecte des déchets sont émises. Les avis restent partagés sur la méthode de collecte projetée : sur ce point, il n'y a plus à débattre car la décision a été prise à l'unanimité des 92 délégués du SICTOM. Il n'y aura donc plus de collecte en porte à porte.

Le test actuel sur les 3 communes du canton de Vinay est fait pour permettre d'apporter des améliorations éventuelles avant généralisation du dispositif.

Divers :

Le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions chiffrées pour l'installation d'un columbarium au sein du cimetière. La réalisation sera étudiée sur 2010.

La phase de test sur la coupure de l'éclairage public du lotissement de Bel Air de 23h à 5h sera effective au 01 novembre 2009.

L'arrêté municipal sur le rallye de la noix du 07 novembre 2009 est consultable en mairie et sur le site internet.

Le Maire a informé le Conseil Municipal, avec quelques données chiffrées de 2007, sur la distribution d'électricité effectuée par ERDF sur la commune. C'est quelques 293 points de livraison pour 2 104 451 kWh d'énergie livrée.

Une convention entre les communes de St Antoine et St Bonnet de Chavagne sera passée afin de permettre les compensations financières pour la mise à disposition d'un agent communal.

Concernant le projet de signalétique viaire et son financement, il a été rappelé qu'on est toujours en attente de la position définitive du Conseil Général, réponse prévue le 27 octobre.